

Le réseau de distribution d'eau montre des signes de faiblesse. Les travaux de rénovation ou de renouvellement prennent du retard.

Un indice : selon la moyenne française, un litre d'eau potable sur cinq est perdu.

Au rythme actuel, le renouvellement des canalisations prendra plus de 150 ans.

Les communes ont longtemps géré leur réseau sans se préoccuper de son entretien. La loi NOTRe déplace la compétence aux EPCI (établissement public de coopération intercommunale), ainsi le nombre de collectivités compétentes se réduira à 2100 en 2026. Cela permettra peut-être une meilleure rationalisation et gestion des circuits.

« *L'eau paie l'eau* » dit-on. En effet, le consommateur finance la gestion et l'entretien. Cela est largement insuffisant en matière de rénovation et de renouvellement :

- Le prix actuel assure 4 milliards d'investissements.
- Or, il en faudrait CHAQUE ANNEE entre 5 et 7 milliards.

La facture va gonfler dans un proche avenir. Tôt ou tard la question du prix de l'eau se posera même dans les pays les plus développés. Une hausse progressive serait donc souhaitable, avec un encadrement général, tout en prévoyant les nécessités liées au réchauffement climatique.

D'après « Les Echos », 03/05/2021

Rappelons pour finir que « ***l'eau, l'air et la lumière sont choses communes, non parce que inépuisables, mais parce que indispensables*** » selon les affirmations soulevées déjà en 1840 par PROUDHON Pierre-Joseph, dans Qu'est-ce que la propriété ?